



Durée* :

Débutant (A et B) : 5 jours (35h00) : Théorie (7h00) – Pratique (21h00) – Tests (7h00)

Débutant (A ou B) : 4 jours (28h00) : Théorie (7h00) – Pratique (14h00) – Test (7h00)

Débutant (A ou B) : 3 jours (21h00) : Théorie (7h00) – Pratique (7h00) – Test (7h00)

Expert / Recyclages : 2 jours (14h00) : Théorie (7h00) – Test (7h00)

Test sec : 1 jour (7h00) – sous réserve de présentation d'une attestation de formation préalable en interne ou par le biais d'un organisme de formation (évaluation théorique et pratique)

* ces durées sont susceptibles de varier en fonction de la session de test.

Public : Toute personne débutante ou expérimentée devant réaliser des opérations de manutention à l'aide d'une Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes.

Prérequis : Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans (sauf dérogation)

Lecture et écriture du français fortement recommandée.



Réglementation en vigueur :

La formation et l'autorisation de conduite sont obligatoires.
Le CACES est recommandé par la CNAMTS.

Article R4323-55 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Cette formation est complétée et réactualisée chaque fois que nécessaire. »

Article R4323-56 - Créé par Décret n°2008-244 du 7 mars 2008

« La conduite de certains équipements présentant des risques particuliers, en raison de leurs caractéristiques ou de leur objet, est subordonnée à l'obtention d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.
L'autorisation de conduite est tenue à la disposition de l'inspection du travail et des agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale. »

Objectifs de la formation :

- Rappels sur la Réglementation en vigueur
- Rappels relatifs aux conditions d'utilisation d'une Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes (PEMP)
- Analyse des risques selon les sites et l'intervention
- Contrôle des défauts éventuels du véhicule
- Maîtrise des techniques de conduite en sécurité
- Sensibilisation au port du harnais et système antichute
- Apprendre les consignes et les manœuvres en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) et pouvoir obtenir une autorisation de conduite délivrée par l'employeur

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques à l'aide d'un vidéo projecteur
- Travaux pratiques de conduite de Plateformes Elévatrices Mobile de Personnes
- Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques réalisé par un testeur habilité

PLAN DE LA FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

1. DEFINITIONS ET LEGISLATION

- Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes (PEMP)
- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES)
- Les catégories de nacelles (à élévation verticale, à élévation multidirectionnelle)
- Les acteurs de préventions
- Droit d'alerte et Droit de retrait

2. PRISE DE POSTE ET VERIFICATION

- Le véhicule
- Documents de la PEMP
- Etat général de l'ensemble de l'élévation
- Les essais
- Fin de poste

3. L'ESSENTIEL DE L'ABAQUE

- Capacités maximales d'utilisation
- Exercices

4. DESCRIPTION D'UNE NACELLE

- Les organes de la PEMP
- Le poste de conduite
- Les circuits hydrauliques
- Les circuits électriques
- Eléments d'élévation ou structure extensible
- Fixation de la nacelle
- Dispositifs de sécurité

5. LES CONSIGNES DE CONDUITE ET DE SECURITE

- Conditions d'utilisation des PEMP
- Les risques liés à l'utilisation de l'appareil
- Intervention près de lignes électriques
- Les différents mouvements des PEMP
- Les gestes de commandement

6. MODULE PRATIQUE

- Analyse du travail à effectuer (examen d'adéquation)
- Contrôle des dispositifs de sécurité
- Connaissance et exécution des gestes de commandes et de communication
- Positionnement de la PEMP en fonction du travail et de l'environnement
- Mise en place du balisage et de la signalisation
- Mise en service de la PEMP
- Mise en place des stabilisateurs
- Mise à niveau de la PEMP
- Positionnement de la plateforme de travail le long d'une surface plane verticale
- Déplacement de la plateforme de travail le long d'une surface plane verticale
- Positionnement de la plateforme de travail sous une surface plane
- Mise en position de transport de la PEMP
- Réalisation des manœuvres avec souplesse et précision
- Réalisation des manœuvres de secours
- Circulation de la PEMP avec diverses positions du panier nacelle

7. TESTS THEORIQUES ET PRATIQUES

- Evaluation des acquis par un testeur spécialisé

Validation de la formation :

A l'issue de la formation, notre organisme délivrera à chaque candidat une attestation d'assiduité et de réussite.

Chaque candidat ayant réussi les tests théoriques et pratiques obtiendra son CACES.

Le CACES PEMP R486A est valable 5 ans.